Véhicules à moteur et remorques: réservoirs à carburant liquide, protection arrière (modif. direct. 70/221/CEE)

1998/0071(COD) - 20/07/1999 - Communication de la Commission sur la position du Conseil

D'une manière générale, la Commission se félicite du soutien unanime manifesté par les Etats membres à l'égard de la position commune du Conseil et souscrit elle-même à cette position.